



Mairie de Peujard

8 Place Jean Jaurès

33240 PEUJARD

Tel. : 05 57 94 02 20

Fax : 05 57 94 02 29

Email : mairie@peujard.com

INFORMATION AUX FAMILLES DES ELEVES DU COLLEGE DE PEUJARD

Le gymnase est propriété de la commune depuis sa construction en 1988/1989. A ce moment-là, le Département n'a pas réalisé son propre gymnase pour des raisons financières, ce qui aurait pourtant dû être fait. La commune a donc mis, son propre gymnase à la disposition gracieuse des 350 élèves du collège à cette époque (sans contrepartie ni du Département ni des communes dont les élèves étaient accueillis au collège de Peujard), mais il n'y avait là aucune obligation pour elle ; d'autant qu'il s'agissait d'une situation dite provisoire.

A la suite de cette période de lancement, les effectifs se sont accrus du fait de l'urbanisation générale du Nord Gironde, mais le Département n'a pas modifié sa position sur ce sujet malgré nos interventions successives.

Une seule fois il y a 7 à 8 ans, le Vice-Président des affaires scolaires de l'époque M. MAROIS a décidé d'accorder une subvention à la commune pour réfection du sol et de quelques éléments de structures, mais accompagnée d'une convention à 30 ans, ce que nous n'avons pas pu accepter car cela correspondait de fait à une cession gratuite des équipements communaux sans compensation. Malgré nos interventions le Département n'a jamais envisagé de créer son propre gymnase et pour des raisons éthiques, la commune de Peujard a continué d'accueillir les collégiens, et ce toujours sans compensation de qui que ce soit. Cette situation nous a profondément perturbés lorsque nous avons constaté que le Département venait de décider la construction d'un nouveau collège à Marsas avec tous les équipements sportifs nécessaires.

En 2019, et alors que nous étions en pourparlers très avancés avec le Département pour que celui-ci reprenne enfin le gymnase et ses annexes, les professeurs de sport ont alors organisé une manifestation médiatisée en affirmant clairement que le gymnase était vétuste et dangereux et qu'ils ne pouvaient pas faire pratiquer d'activités sportives dans un tel local. Cet évènement a oublié simplement de souligner que la commune effectuait des interventions régulières au gymnase à la suite des destructions constantes provoquées par des utilisations intensives des élèves du collège. De plus, plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été régulièrement consacrés aux réparations et rénovations.

C'est précisément aussitôt après cet incident que le Département a décidé de faire volte-face en refusant de reprendre le gymnase, sans s'inquiéter pour autant du fait que les élèves ne cessaient d'utiliser cet équipement en l'état ou risquaient de ne plus avoir d'équipement sportif à leur disposition. Malgré cela la mairie de Peujard a poursuivi sa mise à disposition de l'établissement au bénéfice des enfants du collège et des enseignants d'EPS pour ne pas pénaliser les enfants, jusqu'au mois de Mars où la fermeture des établissements scolaires est intervenue suite à la COVID.

Cependant aujourd'hui les professeurs de sport oublient leur position de l'an dernier et sont scandalisés par le fait que la mairie ait supprimé l'accès au gymnase pour les enfants du collège.

Mais cette décision a été murement réfléchi en tenant compte notamment de la situation sanitaire de tout le pays face à la Covid-19 : en effet à la rentrée scolaire 2020 aucune autorisation d'utilisation du gymnase n'a été acceptée y compris pour les associations locales. A la suite des modifications préfectorales, seules les associations locales qui ont pu répondre aux exigences sanitaires (distanciation physique...) ont eu à nouveau accès au gymnase. Malheureusement le nombre d'élèves du collège par séance de sport (nombre d'élèves aujourd'hui au collège : 752) ne répondait pas aux exigences sanitaires (+ interdiction d'utilisation des vestiaires par arrêté préfectoral).

Il est bon de rappeler que l'Education Nationale et le Département ont une responsabilité directe par rapport aux élèves. Quant à la commune elle se doit, pour sa part, d'assumer ses responsabilités par rapport à ses habitants et associations, dont les protocoles de fonctionnement ont tous été adaptés aux nouvelles contraintes sanitaires, bien différentes des règles éducatives des collèges.

D'autre part et afin d'apporter une solution au devenir du gymnase, une rencontre, à mon initiative, début septembre a eu lieu en mairie avec Mme la Conseillère Départementale, Célia Monseigne, le 1^{er} adjoint et moi-même. Un dossier spécifique a été présenté au Département dans le but de relancer le dossier de reprise du gymnase et de la MTL par le Département et répondre ainsi aux urgences éducatives.

Or, jusqu'au moment de la distribution du papier des professeurs de sport la semaine dernière, aucune réponse du Département n'avait été apportée. Etonnamment, nous avons reçu le lendemain en mairie un courrier de M. Gleyze, Président du Département, signalant qu'il maintenait son refus de reprendre le gymnase qu'il nous autorisait enfin à déposer un dossier de demande de subvention au Département pour la rénovation de celui-ci avec engagement du Département à construire dans la foulée les équipements publics nécessaires au bon fonctionnement du collège en matière sportive.

Cette nouvelle situation que nous attendions depuis longtemps devrait maintenant permettre de solutionner définitivement le problème, et de faire revenir les élèves au gymnase communal à condition que les règles sanitaires puissent être appliquées (emploi du temps, nombre d'élèves en même temps..) et que le Département respecte ses propres engagements de faire réaliser lui-même ces équipements dans un délai restreint.

Pour information le plateau sportif attenant au gymnase, lui aussi propriété de la commune, a toujours été laissé à disposition gracieuse des collégiens et l'ensemble des terrains appartenant au Syndicat des Collèges a toujours été entretenu par la commune gratuitement pendant plus de 20 ans.

Le gymnase, la MTL et le plateau sportif attenant resteront donc maintenant définitivement propriété de la commune qui se verra ainsi déchargée des obligations du Département.

Cordialement,

Le Maire, les adjoints et les 2
conseillères déléguées

Christian MABILLE

